

CCAS DE PERON

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

GENERALITES

La présente note a pour objet de répondre à l'obligation faite par l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Le budget du CCAS de Péron a été voté à l'unanimité le 28 janvier 2026 par le Conseil d'Administration.

Les budgets sont habituellement constitués de deux sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Le budget du CCAS de Péron ne comporte que la section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du CCAS.

STRUCTURE DES RESSOURCES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le financement est majoritairement assuré par la commune de Péron. Sont généralement constatées également, mais de manière aléatoire, des recettes issues des concessions funéraires et quelques fois des dons de particuliers. Pour respecter le principe de prudence et de sincérité, les recettes issues des concessions funéraires ne sont inscrites que lorsqu'elles sont en instance de règlement.

Les principales dépenses de fonctionnement sont le voyage annuel des anciens et le repas dit « de fin d'année » (ou colis). Des subventions sont attribuées chaque année à des associations choisies parmi les demandes reçues. Enfin des secours sont accordés en fonction des demandes transmises par les services sociaux du Département.

PRIORITES DU BUDGET 2026

Le budget a été préparé par l'équipe en place, mais hormis le repas des aînés qui a lieu fin février, il sera mis en œuvre par l'équipe qui sera constituée après les élections municipales.

Il a été élaboré en supposant que les actions menées habituellement seront poursuivies. Des crédits sont donc prévus pour l'organisation du voyage des anciens, la distribution des colis pour les personnes qui ne participent pas au repas, les attentions pour les aînés en EHPAD et les secours.

MONTANTS DU BUDGET CONSOLIDE

Fonctionnement dépenses	BP 2026
011 charges à caractère général	13 390,00
65 autres charges de gestion courante	4 370,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	17 760,00
TOTAL GENERAL	17 760,00

Fonctionnement recettes	BP 2026
70 Produits services, domaine et vte div.	350.00
74 dotations et participations	11 653.40
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 634.40
002 Excédent antérieur reporté	3 775.60
TOTAL GENERAL	17 760.00

NIVEAU D'ENDETTEMENT

Sans objet

EFFECTIF ET CHARGES DE PERSONNEL

La comptabilité et le secrétariat du CCAS de Péron sont assurés par le personnel de la collectivité.

Péron, le 9 février 2026

La Présidente

Dominique BLANC



Nota Les documents budgétaires sont naturellement à la disposition de toute personne qui souhaiterait les consulter.